



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : **61**

Date de Publicité : 30/11/2010

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 29 novembre 2010***  
**D - 20100658**

***Aujourd'hui Lundi 29 novembre Deux mil dix, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**(sauf de 17h10 à 18h15)**

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN (préside de 17h10 à 18h15), Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES (présente jusqu'à 16h20), Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Josy REIFFERS, M. Jean Marc GAUZERE, M. Joël SOLARI, Mme Sylvie CAZES, M. Jean-Charles PALAU, Mme Alexandra SIARRI, M. Jean-Michel PEREZ,

***Bordeaux Cité Digitale. Opération CLIC et DECLIC.  
Autorisation. Décision.***

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°2010.0021 du lundi 25 janvier 2010, vous avez autorisé le Maire à lancer un appel à projet à destination des bailleurs sociaux dans le cadre des actions que mène la Ville de Bordeaux pour favoriser la pratique des Technologies de l'Information, de la Communication et de la Connaissance dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'opération CLIC ET DECLIC est une expérimentation qui positionne les TICC comme un vecteur d'insertion sociale ou professionnelle pour les jeunes exclus du numérique et leur famille, tout en veillant à respecter la promotion d'un numérique solidaire, citoyen, durable et trans-générationnel.

Outre la gratuité consentie, dans un contexte social, pour des prestations habituellement onéreuses, l'originalité de ce dispositif provient de la combinaison inédite et innovante d'un cycle de formation encadrée, réalisée en groupe dans un atelier-lieu d'échanges en pied d'immeuble, et de la mise à disposition d'un PC connecté dans l'appartement de chacun des participants volontaires pour favoriser leur pratique individuelle.

Ce prêt issu d'un reconditionnement de matériel est proposé pour une durée d'un an aux « apprentis » assidus. Il inclut un abonnement de base à l'internet limité à 2 mégabits, la téléphonie entrante, l'accès aux numéros d'urgence, et le bouquet gratuit de la TNT.

DOMOFRANCE a proposé sa candidature. Son projet, auquel AQUITANIS collabore, afin que l'appartenance à un bailleur ne soit pas un facteur discriminant, est conforme au cahier des charges.

Il propose, sur le quartier des Aubiers-Le lac, un local de formation situé en pied d'immeuble au rez de chaussée de la Résidence du Lac - Avenue de Laroque, un programme axé sur la sensibilisation aux démarches administratives et citoyennes, l'accompagnement éducatif des jeunes et le contrôle parental, la recherche d'emploi et d'insertion par l'économie, ainsi qu'un plan de déploiement et de suivi des postes individuels.

L'engagement des bailleurs au côté de la Ville cible autant l'épanouissement individuel que les apports collectifs induits par les échanges électroniques ou suscités par la rencontre avec les acteurs du numérique locaux.

La convention qui vous est proposée précise les conditions dans lesquelles la Ville de Bordeaux, confirmant sa volonté de donner une impulsion créatrice de lien social, et d'initiatives semblables au service de l'intérêt public municipal, souhaite attribuer à DOMOFRANCE un soutien financier.

En conséquence, nous vous remercions, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à signer cette convention entre la Ville de Bordeaux et la société DOMOFRANCE,
- à verser à la société DOMOFRANCE une subvention de 40 000 euros.

Cette dépense sera imputée sur le budget 2010 fonction 020 compte 6745

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 29 novembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Michel DUCHENE**  
**Adjoint au Maire**

# CONVENTION

## Entre

La VILLE DE BORDEAUX,  
Représentée par son Maire, Alain Juppé  
Dûment habilité à signer la présente convention par la délibération n°            du  
Ci-dessous dénommée « La Ville de Bordeaux »  
d'une part,

## Et

DOMOFRANCE, dont le siège est situé 110, avenue de la Jallère - Quartier du Lac -  
33042 BORDEAUX cedex  
Représentée par Monsieur Philippe DEJEAN, Directeur Général ci-après dénommé  
« DOMOFRANCE ».  
d'autre part,

**il est convenu les dispositions suivantes :**

## Préambule

Par délibération n°2010.0021 du lundi 25 janvier 2010, la Ville de Bordeaux a lancé un appel à projet à destination des bailleurs sociaux présents dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le cadre des actions que mène la Ville de Bordeaux pour favoriser la pratique des Technologies de l'Information, de la Communication et de la Connaissance (TICC), à l'issue duquel DOMOFRANCE a été retenue sur la base d'une proposition intégrant la collaboration d'Aquitanis de sorte que l'appartenance à un bailleur ne soit pas un facteur discriminant entre les habitants.

Les TICC sont des outils indispensables et facilitateurs pour rechercher et trouver un emploi, accéder à l'information et aux droits, effectuer des démarches administratives et entretenir des liens sociaux et familiaux. La maîtrise des TICC fait aujourd'hui partie des compétences requises pour plus d'un salarié sur deux. Elle facilite l'apprentissage scolaire et participe à l'affichage d'une identité sociale. Les TICC favorisent la maîtrise des dépenses domestiques (téléphonie gratuite, TNT, soldes, petites annonces, réseaux sociaux, échanges ...).  
Or, 25% de la population est exclue du numérique.

Le fossé numérique est un vecteur d'accroissement des situations d'inégalités sociales, culturelles ou professionnelles.

L'opération **CLIC ET DECLIC** est une expérimentation souhaitée dans le cadre de Bordeaux Cité Digitale qui positionne les TICC comme un vecteur d'insertion sociale ou professionnelle pour les jeunes exclus du numérique et leur famille, tout en veillant à respecter la promotion d'un « numérique solidaire, citoyen, durable et trans-générationnel ».

Afin de lever les freins non exclusivement matériels à l'utilisation des TICC et de sensibiliser aux usages quotidiens du numérique, le dispositif innovant vise à proposer gratuitement un cycle de formation encadrée, réalisée en groupe dans un atelier - lieu d'échanges et la mise à disposition d'un PC recyclé connecté dans l'appartement de chacun des participants le souhaitant pour favoriser leur pratique individuelle.

## Article 1 - Objet de la convention

1.1 Le présent contrat définit les engagements réciproques des parties dans le cadre de l'opération Clic et Déclic – Quartier Aubiers / Lac.

1.2 La description détaillée de l'action figurant < en annexe > fait partie intégrante de la présente convention.

## **Article 2 - Engagement de DOMOFRANCE**

2.1 Il s'agit d'une part d'initier, dans la limite de 100 personnes dans un premier temps, des résidents du quartier aux différentes utilisations du numérique, à ses contraintes et à ses risques, d'autre part de doter ceux qui le souhaitent d'un PC recyclé connecté à l'Internet et d'assurer un suivi dans leur cadre domestique et ce pour une durée d'un an.

2.2 L'engagement de DOMOFRANCE comprend :

- La sensibilisation et la formation aux TICC, par groupe de 10 personnes, à raison de 20 h / personne par un prestataire spécialisé.
- La mise à disposition pour la durée de l'apprentissage d'un local professionnel destiné à accueillir l'atelier de formation situé au rez-de-chaussée de la Résidence du Lac - Avenue de Laroque à Bordeaux.
- Le déploiement et la gestion de l'atelier de proximité, y compris la fourniture et la mise à disposition de 10 postes connectés à l'Internet et d'un outil d'impression partagée.
- La fourniture, la mise en œuvre et le suivi de tous les équipements et des accès au réseau nécessaires à la pratique individuelle dans l'appartement des candidats le souhaitant dans la limite de 100 postes.
- La communication du dossier des personnes retenues, contenant leurs éléments déclaratifs (identité, adresse, expérience, attentes, niveau d'équipement ...) et des évaluations individuelles (initiale, intermédiaire et finale).
- Une synthèse des apports collectifs.

DOMOFRANCE prend en charge l'organisation matérielle de toute l'opération, le contrôle et la coordination de tous les intervenants ou sous-traitants intervenant sur le projet. Les intervenants devront avoir l'expérience du public en situation d'exclusion, les compétences techniques et relationnelles pour assurer le programme proposé.

DOMOFRANCE souscrit pour ses biens propres toutes les garanties qu'il jugera utiles et, avec ses assureurs subrogés, il renonce à tous recours qu'il serait fondé à exercer contre la Ville et ses assureurs pour tous les dommages subis.

## **Article 3 - Engagement de la Ville de Bordeaux**

3.1 La Ville de Bordeaux s'engage à fournir l'accompagnement à maîtrise d'ouvrage nécessaire à la promotion, la mise en œuvre, le suivi de l'action et l'élaboration de son bilan ainsi qu'un soutien financier fixé à 40 000 euros.

## **Article 4 - Durée du contrat**

4.1 - Le présent contrat entre en vigueur à la date de sa signature et prend fin à l'échéance du dernier prêt de postes informatiques.

## **Article 5 – Communication**

5.1 DOMOFRANCE s'engage à mentionner le soutien de la Ville de Bordeaux sur l'ensemble de ses documents et publications officiels de communication, qu'ils soient « on line » ou « off line », ainsi que dans ses rapports avec les médias.

5.2 La Ville de Bordeaux pourra en outre faire savoir qu'elle soutient CLIC ET DECLIC via ses moyens de communication et les médias externes.

## **Article 6 - Modalités de contrôle**

6.1 La Ville peut procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle juge utiles, directement ou par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle, pour s'assurer du respect des engagements par DOMOFRANCE et ses sous-traitants.

6.2 DOMOFRANCE s'engage à fournir à la Ville une copie du budget affecté à la réalisation de CLIC ET DECLIC à l'échéance du projet.

#### **Article 7 - Modification de la convention**

7.1 Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

#### **Article 8 - Résiliation de la convention**

8.1 En cas de force majeure, la présente convention pourra être résiliée de part ou d'autre, par lettre recommandée avec AR dans un délai de quinze (15) jours, sans contrepartie financière.

8.2 La Ville de Bordeaux conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour tout motif d'intérêt général.

8.3 La convention peut également être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

#### **Article 9 - Litiges**

9.1 En cas de litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de rechercher un accord amiable.

9.2 En cas de désaccord persistant, le litige sera porté à l'appréciation des tribunaux compétents siégeant à Bordeaux.

#### **Article 10 - Pièces contractuelles**

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

- la présente convention
- les annexes notamment :
  - extraits du contrat entre DOMOFRANCE et ECOMICRO, le prestataire retenu après consultation
  - description de l'accès Internet fourni par Numéricable, le fournisseur d'accès retenu par DOMOFRANCE après consultation

#### **Article 11- Election de domicile**

Pour les présentes, il est fait élection de domicile :

Pour la VILLE DE BORDEAUX, en l'hôtel de ville, place Pey Berland, 33000  
Bordeaux

Pour DOMOFRANCE, tel qu'indiqué en tête des présentes

Fait à Bordeaux, le  
en <autant que de parties > exemplaires originaux

Pour DOMOFRANCE, Le Directeur Général  Philippe DEJEAN	Pour la Ville de Bordeaux Le Maire,  Alain Juppé
---	---

## **ANNEXE 1**

### **Engagement d'ECOMICRO, sous traitant retenu par DOMOFRANCE chargé de la formation, de la fourniture, de la distribution des postes et de leur maintenance**

ECOMICRO s'engage à encadrer et coordonner les différents intervenants sous sa responsabilité. Ecomicro assure notamment les missions suivantes :

#### **Gestion de l'atelier de formation pendant toute la durée du programme d'apprentissage :**

- L'Équipement et la mise en œuvre de l'atelier comprenant la fourniture, l'installation du mobilier, des 10 postes micro informatique en Pentium IV multimédia avec système d'exploitation Windows et suite logicielle bureautique libre /, connectés à l'Internet ainsi que d'un outil d'impression partagée,
- Le respect des normes d'installation et des consignes de sécurité liés à l'accueil du public dans l'atelier,
- L'organisation et le bon usage du local, l'accueil des participants retenus, la mesure de l'assiduité et des résultats, l'assistance et la maintenance des équipements,
- le tutorat d'animateurs locaux, le cas échéant
- la formation :
  - 10 personnes maximum par session,
  - 2 modules de 5 sessions alternées par des minis conférences et évaluations faites par des intermédiaires extérieurs,
  - durée d'une session : 2 h
  - durée de la formation : 20 h
  - programme : conforme au cahier des charges annexé
  - calendrier des sessions :
  - Les horaires des formations doivent s'adapter aux différentes contraintes d'un large public :
  - Le calendrier sera modifié en fonction du nombre de candidats inscrits. Les horaires sont susceptibles d'être adaptés au fur et à mesure du déroulement de l'expérience pour atteindre le meilleur niveau de fréquentation de l'atelier.

#### **Mise en place et suivi des pratiques individuelles à domicile :**

- la fourniture, l'installation, la connexion, des postes Pentium IV multimédia avec systèmes d'exploitation Windows et suite logicielle bureautique libre/ à déployer dans les logements dans la limite de 100
- la visite préalable à l'installation chez les candidats souhaitant la mise à disposition d'un PC à leur domicile,
- la définition de l'éligibilité de l'installation de chaque poste (câblage informatique et électrique),
- la recette et la gestion du contrat de mise à disposition,
- la maintenance et le support utilisateur durant l'année de mise à disposition.
- La mobilisation continue des bénéficiaires et l'évaluation des résultats présente un caractère obligatoire ainsi que la participation aux animations et réunions associées au projet. Les dossiers de candidature, les contrats de prêt, les évaluations initiales et finales individuelles, la synthèse des apports collectifs seront remis à DOMOFRANCE sur simple demande et dans tous les cas à l'issue du présent contrat. Un bilan global de l'opération devra être rédigé et remis à l'attention exclusive des acteurs du projet CLIC et DECLIC.

- La prestation devra s'inscrire dans une démarche de partenariat, notamment dans le but de favoriser les synergies avec les acteurs locaux.
- l'accès au réseau Internet n'est pas à la charge d'Ecomicro et le recrutement des candidats ne fait pas partie des prestations attendues.
- Ecomicro et ses intervenants ou sous-traitants sont soumis au secret professionnel et à l'obligation de discrétion ainsi qu'aux dispositions de la loi du 6 janvier 1978 relatives à l'informatique et aux libertés.
- La responsabilité d'Ecomicro sera engagée en cas d'inexécution de la mission ou en cas de dommages de toute nature causés aux personnes ou aux biens de DOMOFrance par ses personnels, ses sous-traitants ou ses partenaires intervenant sur l'opération.



## **ANNEXE 2 : Conditions d'exécution**

### Le poste informatique de référence

- Ecomicro proposera un matériel reconditionné en adéquation avec un usage « fluide » de la navigation sur Internet (sans ralentissement). Ce poste sera doté d'un OS Windows et d'un pack de logiciels libres nécessaires et suffisants pour répondre aux objectifs du programme joint en annexe. Une image du poste est fournie par le prestataire afin de faciliter la standardisation et l'installation ou la reconfiguration du poste informatique.

### Câblage informatique et électrique

- La fourniture des cordons de brassages et de connexion est à la charge d'Ecomicro.

### La livraison dans les appartements :

- Aucune livraison partielle ne sera admise. Elle s'effectue sur rendez-vous aux adresses indiquées sur le(s) bon(s) de commande(s)
- Les frais et risques afférents au transport des matériels l'évacuation et (la conservation si nécessaire) des emballages des différents éléments demeurent à la charge exclusive d'Ecomicro.
- A la fin de l'installation un test de bon fonctionnement est effectué et validé par le bénéficiaire.
- Si un matériel se révèle défectueux au moment de l'installation le soumissionnaire a un délai maximum de 10 jours ouvrables pour procéder au remplacement.

### La maintenance

- Ecomicro assure une maintenance « sur site », La maintenance couvre l'ensemble des matériels et logiciels, il procède à la réparation voire au remplacement des éléments défectueux. En cas d'impossibilité temporaire de réparation ou de remplacement il procède au prêt d'un matériel de gamme au moins équivalente. Les frais d'expédition ou de retour atelier sont à sa charge.
- Concernant le niveau de service attendu pour la maintenance et le service après-vente :
- Ecomicro s'engage sur des temps d'intervention, et de remise en service définis ainsi par la maîtrise d'ouvrage.

### Documentation

- Chaque PC est livré avec l'ensemble des documents nécessaires à la compréhension, à l'utilisation, et à la maintenance des matériels, rédigés en langue française,
- un CD-ROM/DVD-ROM contenant la suite logicielle, les pilotes des périphériques et la documentation sont fournis sur site lors de chaque installation
- Le soumissionnaire doit également fournir une copie des logiciels et documentations à DOMOFRANCE.
- DOMOFRANCE se réserve le droit de le dupliquer.

## **ANNEXE 3 : Le programme de formation imposé**

10 modules

- **Temps de formation : 20h/personne**

### **1- Découverte de l'ordinateur, son vocabulaire (Périphériques, UC, ...)**

- Installation et Manipulation de l'ordinateur

### **2- Utilisation de la souris (sous forme de jeu)**

### **3- Découverte et utilisation du clavier :**

- Saisie d'un petit texte, manipulation et correction

### **4- Découverte de l'environnement Windows**

- L'écran (le bureau),- La barre des tâches,- Les fenêtres,- Les raccourcis
- les conventions

### **5- L'internet**

- Un peu de vocabulaire (adresse, moteur de recherche, barre d'outils...)
- Recherche et navigation : Je recherche un lieu, je visite le monde
- Les médias sur internet : visionner une vidéo, écouter une radio, lire un journal
- La messagerie : je créé ma boîte aux lettres électroniques et je l'utilise
- Je complète un formulaire en ligne

### **6- La sécurité de l'utilisateur.**

- Le contrôle parental
- que deviennent mes informations personnelles ?
- Le paiement

### **7- L'ordinateur, machine à écrire**

- je tape un courrier et je le présente
- j'utilise le correcteur et les outils de mise en forme
- je réalise mon CV

### **8- Les principes de classement d'un ordinateur**

- Le disque dur, la clé, le CD, le réseau

- Le poste de travail

Les dossiers et les fichiers (créer, classer, dupliquer, trouver, ...)

### **9- Le multimédia**

- j'exploite mes photos (classements, impression, partage) - Picasa
- la musique à portée de souris – Windows Média Player
- mes diaporamas ou mes films – Windows Movie maker

### **10- La sécurité de mon ordinateur**

- la santé de mon ordinateur
- Prévention des risques
- Nettoyer son ordinateur (ajout et/ou suppression de programmes, téléchargement de logiciels gratuits)

## **ANNEXE 4 : la fourniture Internet**

La fourniture des accès internet est attribuée à NUMERICABLE

L'accès de l'ATELIER

### **3 abonnements NUMERIPRO**

L'accès dans les logements

- le Service Antenne analogique (chaînes nationales / TV5/ le Canal Info)
- l'accès aux 18 chaînes de la TNT, 30 chaînes internationales et les radios en son numérique\*
- la fourniture d'un accès gratuit et illimité à internet jusqu'à 2 Mégas : 30 adresses mail, 200 Mo d'espace perso...\*
- un accès téléphonie : une ligne fixe permettant les appels sortants vers les numéros d'urgence, les appels entrants ; fourniture d'un numéro de téléphone avec utilisation d'un EMTA @\*.

Pour Chacun des logements, la prestation proposée comprend les éléments suivants :

\_ Fourniture d'une liaison d'accès à Internet d'un débit descendant théorique jusqu'à 2 Mbps

\_ NUMERICABLE fournira un package de type :

Modem classique et compatible avec l'ensemble des routeurs Grand Public permettant une liaison sans fils :

\_ Kit d'installation

Lors de la mise à disposition du package, il sera fournit un kit d'installation comprenant un logiciel d'installation avec notamment :

- un logiciel de navigation (avec logiciel client de messagerie et de forum) de dernière génération,
- un accès en ligne à un guide de mise en œuvre sur portail : NUMERICABLE.fr,

\_ Fourniture de services de navigation Internet

Chaque installation pourra avoir accès sans limitation, à tous les services Internet

\_ Support, assistance technique

NUMERICABLE met à votre disposition un Service client dédié et spécifique aux clients individuels. Disponible de 8h à 22h, 7j/7.

Un seul numéro pour l'ensemble des services d'assistance technique à votre disposition : **39 90** (Prix d'un appel local depuis un poste fixe)